

## **RAPPORT N° 273 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 6 MARS 2021**

Le présent rapport de SOS-Torture/Burundi couvre la période du 27 février au 6 mars 2021 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au moins deux (2) personnes ont été assassinées au cours de la période dans différentes localités du pays et trois (3) autres ont légèrement été blessées au cours d'une embuscade.

Le rapport fait également état de deux (2) cas d'arrestation et détention arbitraire, d'un (1) cas de torture et d'une (1) d'une jeune fille victime de viol.

### **1. Atteintes du droit à la vie**

- Dans la nuit de mardi 2 mars 2021, des individus non encore identifiés ont tué une personne sur la colline Mukoni, dans la commune Giteranyi, en province de Muyinga (au Nord-est du Burundi).

Selon des sources sur place, le corps sans vie en décomposition a été découvert dans la matinée de jeudi 4 mars par des passants.

- Dans l'après-midi de vendredi 5 mars 2021 vers 14 h 30 min, des cultivateurs ont découvert un corps sans vie en décomposition d'un homme qui n'a pas été identifié dans les champs sur la colline de Rusiga en commune de Rugombo de la province de Cibitoke.

Des sources sur place indiquent ces cultivateurs ont vite alerté les administratifs locaux qui ont ordonné d'enterrer directement le cadavre sans aucune procédure de son identification.

Les mêmes sources confient que la population de la localité a vu un véhicule du Service national de renseignement (SNR) circulant à cet endroit pendant la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 mars 2021 et pense que le corps de la victime aurait été emmené à bord de ce véhicule.

SOS Torture Burundi condamne l'inaction de la police qui n'assure pas son rôle d'enquêter sur les infractions commises sur le territoire dont elle a la charge, de réaliser les actes nécessaires à la vérification de ces infractions et à la découverte des contrevenants, de réunir tous les éléments qui risquent de disparaître.

## 2. Arrestations et détentions arbitraires

- Au quartier de Kajaga, commune de Mutimbuzi, dans la province de Bujumbura (ouest du Burundi), la police accompagnée de miliciens Imbonerakure a arrêté Jean Bavuma et un autre concitoyen non encore identifié, tous récemment rapatriés successivement en provenance de l'Afrique du sud et du Kenya, ont été interpellés par la police ce mardi 2 mars 2021 et sont depuis gardés à vue au poste de la police de Gatumba dans cette même commune.

SOS-Torture/Burundi regrette les contradictions du pouvoir actuel qui se contente d'un discours propagandiste appelant les réfugiés à rentrer massivement alors qu'aucune action concrète n'est envisagée en vue de leur protection.

- Un motard du nom de Gashaka Épimaque est détenu dans le cachot du commissariat provincial de la police depuis plus de deux semaines.

Selon des sources sur place, Épimaque Gashaka avait été arrêté sur la colline de Murara en zone de Rusabagi de la commune de Burambi dans la province de Rumonge (sud-ouest du Burundi) pour participation aux bandes armées et n'a jamais comparu devant un officier de police judiciaire depuis son interpellation.

SOS-torture/Burundi appelle les autorités burundaises à faire respecter les règles en matière d'arrestation et de détention de personnes suspectées d'avoir commis des infractions.

## 3. Atteintes du droit à l'intégrité physique

- Dans la nuit de vendredi 5 mars 2021 vers 21 h, des hommes armés non identifiés ont tendu une embuscade à un véhicule de la commune de Vugizo au niveau du pont de la rivière Fute sur la colline de Rutegama de la zone de Gishiha en commune de Vugizo, dans la province de Makamba (sud du Burundi).

Des sources sur place indiquent que des hommes armés non identifiés ont tiré sur le véhicule à bord duquel se trouvaient l'administrateur de la commune de Vugizo, Gérard Hazima qui a été légèrement blessé au niveau de la joue, l'inspecteur cantonal de vugizo et Pierre Harushimana, chef de zone Gishiha, qui ont également été blessés au niveau du visage.

Les mêmes sources précisent que les assaillants ont fui après le forfait et que les blessés ont été évacués au centre de santé de Gishiha de la même commune.

#### 4. Cas de torture

- Samedi 27 février 2021, dans la localité de Giteye située au quartier de Karera I de la ville de Gitega, trois femmes nommées Espérance Kwizera, Christine Nduwimana et Belyse Ndayishimiye ont atrocement torturé Josiane Bukeneyenzeza qu'elles accusaient d'adultère.

Selon des témoins, les tortionnaires ont d'abord ligoté la victime avec une corde, l'ont gravement battue, l'ont déshabillée avant d'introduire dans son vagin du piment rouge (pili-pili) pilé et du sable en guise de punition.

Les mêmes sources révèlent que les tortionnaires accusaient à Josiane Bukeyenzeza (22 ans), qui se trouve dans un état critique sur le lit d'hôpital de Gitega, de coucher avec le mari de l'une de ces femmes.

SOS-Torture/Burundi a appris que les tortionnaires ont été jugées au cours d'un procès de flagrante et condamnées chacune, le mercredi 3 mars 2021, à une peine de 15 ans de prison ferme et au paiement solidaire d'un montant de 15,000,000 de francs burundais en guise de dédommagement à la partie civile.

## 5. Violence basée sur le genre

- Sur la colline de Mitakataka, en zone, commune et province Buzanza, un enseignant vacataire à l'école fondamentale de Mitakataka, appelé Joseph Ndikumana alias Wemba, aurait violé mercredi 3 mars 2021 une fillette de la première année primaire.

Des sources sur place indiquent que le suspect a été arrêté par la police et se trouve au cachot du commissariat provincial de police de Buzanza pour enquêtes.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.